



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 23 AVRIL 2013**

Le vingt-trois Avril deux mille treize à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de PORT SAINT PERE, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur la convocation du maire.

Présents : BATARD Alban, BOIDRON Dominique, BOSSARD Dominique, CHAUVET Raymonde, DE L'ESTANG DU RUSQUEC Edwige, DEVY Emmanuelle, FOREST François, GUERIN Joël, HOUDAYER Martine, JOURDAIN-AVERTY Isabelle, LEAUTE Gaëtan, LEMASSON Yves, MERLET Vincent, RICHARD Annie, ROGER Claire, THEPENIER Denis.

Absents excusés : Mme BERTRAND Joëlle pouvoir à Mme CHAUVET Raymonde, M. ROSSETTI Lionel pouvoir à Mme RICHARD Annie, Mme VOYAU Françoise pouvoir à M. LEMASSON Yves, Mme BAUDRU Andrée pouvoir à Mme DE L'ESTANG DU RUSQUEC Edwige.

Absents : BOURIAUD Jean-Pierre

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François FOREST, maire.

En préambule, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance, Mme Isabelle AVERTY-JOURDAIN est désignée, secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 19 Mars 2013

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 Mars 2013 est adopté à l'unanimité.

DE-2013-04-05 OUVERTURE D'UNE ZONE 2AU A L'URBANISATION A BEAUVAIS

Le Maire expose au Conseil Municipal que le secteur des Granges a été urbanisé sur la totalité de la surface et à ce jour, tous les lots sont vendus. Il est donc essentiel de procéder à l'ouverture d'une nouvelle zone d'urbanisation. A cet effet, une rencontre a été programmée avec les services de l'Etat afin d'étudier les différentes possibilités, sachant qu'il existe deux zones 2AU sur la commune, à savoir Beauséjour et Beauvais.

Après concertation avec la commission d'urbanisme, Monsieur FOREST souligne qu'il serait plus judicieux d'ouvrir une zone d'urbanisation à destination d'habitat sur le secteur de Beauvais.

Cette démarche implique le changement de zonage de ce secteur, soit passage d'une zone 2AU en une zone 1AU, dans le cadre d'une modification du PLU. Cette modification pourra contenir plusieurs objets, (notamment des compléments d'articles du règlement de zonage, la suppression d'espaces réservés pour une station d'épuration.....).

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER le lancement de la procédure de modification du plan local d'urbanisme,
- De l'AUTORISER à rechercher un cabinet spécialisé pour accompagner la commune dans cette démarche
- De l'AUTORISER à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE cette proposition à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
A PORT SAINT PERE, 7 mai 2013
Le Maire
François FOREST



Signé le : 07/05/2013

Référence de l'accusé de réception de la Préfecture :
044-214401333-20130423-DE-2013-04-05-DE

Date de réception de l'accusé : 10/05/2013 à 09:48